

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11468/Add.3
3 octobre 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA SITUATION A CHYPRE PENDANT LA
PERIODE ALLANT DU 18 SEPTEMBRE AU 2 OCTOBRE 1974

Observation du cessez-le-feu

1. La situation militaire est restée relativement calme et, bien qu'il y ait eu quelques violations du cessez-le-feu des deux côtés, en particulier dans la région de Nicosie, le nombre d'incidents a diminué depuis la mi-septembre.
2. Le commandement turc a proposé d'établir une zone neutre dans la partie de Nicosie située à l'intérieur des remparts. La Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre a procédé à une étude détaillée pour définir les limites de cette zone. La proposition turque ne prévoit pas de progression des positions avancées turques et, dans certains cas, implique un retrait des forces turques, mais elle est subordonnée à quelques mesures de réciprocité de la part de la garde nationale. La Force des Nations Unies a communiqué la proposition susmentionnée à la garde nationale et les autorités civiles compétentes en sont actuellement saisies.
3. Dans la région de Louroujina, au sud-est de Nicosie, il y a eu quelques échanges de coups de feu les 1er et 2 octobre. Chaque fois, la Force des Nations Unies est intervenue et a obtenu un cessez-le-feu. Tous les autres districts et zones sont restés calmes.

Activités humanitaires

4. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui coordonne les activités humanitaires des Nations Unies à Chypre, poursuit ses opérations de secours dans l'île (S/11488). Des crédits ont été alloués à la Croix-Rouge et au Croissant Rouge chypriotes pour leur permettre de répondre aux besoins immédiats des prisonniers et détenus libérés. Un chargement d'environ 35 tonnes de secours, y compris environ 7 000 lits de camp du HCR, 250 tentes et une masse de fournitures médicales de l'OMS, est arrivé par avion à Akrotiri à la fin septembre. Cinq cents lits de camp ont été distribués par des camions de la Force des Nations Unies à des personnes déplacées se trouvant dans le quartier chypriote turc de Nicosie, et les

fournitures médicales ont été remises à la Croix-Rouge et au Croissant Rouge chypriotes qui les utiliseront dans le sud et dans le nord de l'île. Un chargement de 800 tentes et 2 547 lits de camp du HCR est parti de Londres pour Chypre le 27 septembre. Un chargement du HCR contenant 10 ambulances quittera Anvers en octobre.

5. A la suite du passage à Chypre de médecins de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'HCR a alloué 400 000 dollars à l'OMS pour que celle-ci entreprenne immédiatement des activités médicales dans l'île. L'HCR a également approuvé une allocation de 400 000 dollars pour l'achat de vivres sur place.

6. Les réunions hebdomadaires de coordination organisées par l'HCR dans la zone de conférence des Nations Unies au Ledra Palace se poursuivent, avec la participation de représentants de missions diplomatiques à Nicosie, notamment celles de la Grèce et de la Turquie, de la Croix-Rouge chypriote, du Croissant Rouge Turc, de la Force des Nations Unies, du PNUD, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et d'organisations bénévoles.

7. Au cours de cette période, la Force des Nations Unies a livré en tout 77 camions de fournitures de secours à des villages, soit 60 à des villages chypriotes turcs et 17 à des villages chypriotes grecs. Compte tenu de certaines restrictions imposées à la liberté de mouvement de la Force, il y a actuellement une certaine inégalité dans le volume de l'assistance fournie par la Force des Nations Unies, le HCR et le CICR aux différentes parties de l'île.

8. La situation générale des réfugiés chypriotes grecs dans le sud s'améliore lentement et l'on met sur pied des camps mieux équipés. Il manque encore des couvertures, des lits de camp et des tentes, et les réfugiés se trouvant dans la forêt d'Akhna et à Ormidhia vivent encore dans des conditions très primitives.

9. Les convois qui transportaient tous les jours des vivres de Nicosie vers les villages chypriotes turcs du sud ont été temporairement suspendus le 26 septembre, les stocks des entrepôts du Croissant Rouge à Nicosie étant épuisés. Néanmoins, la plupart des villages avaient été réapprovisionnés récemment, de sorte qu'aucun problème n'a surgi; les convois ont repris le 2 octobre.

10. La police civile de la Force, outre ses fonctions normales, a continué efficacement de fournir son appui au programme de secours humanitaires et, en particulier, a fourni 21 escortes (77 véhicules au total).

Aéroport de Nicosie

11. Les efforts en vue d'obtenir l'accord nécessaire pour réparer les pistes et rouvrir l'aéroport de Nicosie, qui au début au moins pourrait être utilisé pour des vols à objectifs humanitaires et pour l'acheminement de secours, sont jusqu'ici restés vains. Les secours sont pour l'instant transportés par avion à Akrotiri dans la zone de la base sous souveraineté britannique, mais l'utilisation de l'aéroport de Nicosie permettrait d'accroître l'efficacité des efforts humanitaires et se traduirait par des économies substantielles sur les frais de transport.

12. L'un des problèmes particuliers qui se posent à l'aéroport a trait aux avions civils de la Cyprus Airways dont personne ne s'est occupé depuis le 20 juillet 1974. Ces avions, qui représentent un investissement important, sont garés en plein air et se détériorent rapidement. La Force des Nations Unies essaye depuis le 5 août d'obtenir des parties intéressées qu'elles autorisent du personnel technique civil compétent à se rendre à l'aéroport pour assurer l'entretien de ces avions, mais ses efforts sont pour l'instant restés sans résultat.

Rencontres entre M. Clerides et M. Denktash

13. La quatrième et la cinquième rencontre ont eu lieu le 20 et le 30 septembre dans la zone de conférence de l'ONU au Ledra Palace. Le Président par intérim et le Vice-Président de Chypre ont poursuivi l'examen des problèmes humanitaires, avec l'aide de M. Luis Weckmann-Munoz, représentant spécial du Secrétaire général, et d'autres responsables de l'ONU, dont un représentant du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Un représentant du CICR était également présent.

14. Lors de la rencontre du 20 septembre, les décisions suivantes ont été prises :

"a) Les derniers prisonniers et détenus malades ou blessés seront libérés le samedi 21 septembre.

b) L'application du plan du CICR pour la libération générale de tous les prisonniers restants commencera le lundi 23 septembre 1974 et se poursuivra tous les jours jusqu'à ce que tous les prisonniers aient été relâchés.

c) La question de la réunion des familles sera examinée à la rencontre suivante."

Il a également été annoncé que les efforts en vue de retrouver les personnes disparues se poursuivaient.

15. L'échange de prisonniers et détenus malades ou blessés, qui a commencé le 16 septembre, a été terminé le 21 septembre, date à laquelle 111 Chypriotes turcs et 42 Chypriotes grecs ont été relâchés. Conformément à l'accord sur la libération générale des prisonniers et détenus, 1 133 Chypriotes turcs ont été échangés contre 873 Chypriotes grecs entre le 23 et le 25 septembre. L'opération a alors été temporairement suspendue pour deux raisons : les prisonniers chypriotes grecs restants n'étaient pas encore revenus de Turquie et quelque 164 détenus chypriotes grecs qui avaient choisi de rentrer chez eux dans des zones sous contrôle turc, n'ayant pas été autorisés à le faire par les forces turques, ont été retenus dans le quartier chypriote turc de Nicosie.

16. Lors de la rencontre du 30 septembre, les décisions suivantes ont été prises :

"a) Les difficultés pratiques ayant été surmontées, la libération

générale des prisonniers et détenus, qui a commencé le 23 septembre, reprendra sur la base de l'accord conclu le 20 septembre. Des dispositions sont actuellement prises en vue du retour des prisonniers et détenus chypriotes grecs de Turquie.

b) Les Chypriotes grecs qui résident normalement dans les régions chypriotes grecques mais qui se sont retrouvés bloqués ailleurs se verront octroyer les facilités nécessaires pour rentrer chez eux. Les mêmes facilités seront octroyées aux Chypriotes turcs qui résident normalement dans les régions chypriotes turques et qui se sont retrouvés bloqués dans les régions chypriotes grecques.

c) Les personnes ayant besoin de soins médicaux, y compris les femmes enceintes, se verront octroyer les facilités nécessaires pour se rendre dans leurs zones respectives afin d'être soignées dans les hôpitaux ou les dispensaires, ou par les médecins de ces zones."

Il a été également annoncé que les efforts en vue de retrouver les personnes disparues se poursuivaient.

17. Conformément à ces accords, 106 prisonniers et détenus chypriotes grecs ont été ramenés dans leurs villages de Karpass le 2 octobre, 35 seront ramenés au village de Bellapais et 4 à Morphou le 3 octobre - le tout sous contrôle turc. Dix-neuf Chypriotes grecs ont choisi de se rendre dans le sud et seront remis aux autorités chypriotes grecques par l'intermédiaire du CICR le 3 octobre au Ledra Palace.

